

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH

MEMBRE EXCUSE : Mrs J.C. FRERY, T. ROCHET, T. CANAL, Mmes M. DYBOWSKY, C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme E. COILLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil municipal que :

- Mr J. C. FRERY a donné pouvoir à Mr M. DURDILLY
- Mr T. ROCHET a donné pouvoir à Mme S. JACQUET
- Mr T. CANAL a donné pouvoir à Mr S. GRACIA
- Mme M. DYBOWSKI a donné pouvoir à Mme I. ROCCATI-BOSCH
- Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 14 décembre dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
	DM n° 5 : Provision sur créances	Approuvé à l'unanimité
58 / 2023	Projet école : validation de l'esquisse	Approuvé à la majorité

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Elodie COILLARD

